

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

## Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

### Déclaration du groupe des associations

Madame la Présidente, Monsieur le rapporteur, Cher Francis, en France, plusieurs milliers d'associations agissent dans le champ de la solidarité internationale. À travers elles, des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens s'engagent pour lutter contre la pauvreté et les inégalités au niveau mondial. Cette dimension citoyenne de l'engagement en faveur de la solidarité et du développement est sans doute une particularité française dans le paysage mondial de l'aide au développement.

Dans les années 1980, les « urgentistes » sans frontière ont fait émerger la solidarité internationale sur le devant de la scène associative française. Depuis, l'urgence a laissé la place à une logique plus pérenne d'aide au développement via la mise en capacité des sociétés civiles des pays moins avancés en respectant, comme le souligne à juste titre le rapporteur, l'enjeu environnemental majeur.

Les ONG se sont plus ou moins bien adaptées à ce changement de paradigme. En effet, s'inscrire dans la durée exige un « poids » plus important afin que les investissements réalisés créent un véritable effet levier dans les pays du sud.

En parallèle des Assises du développement, le rapporteur - en parfaite coordination avec nos collègues de la coordination solidarité urgence développement, la coordination des associations de solidarité internationale grande moyenne ou petite - a su interroger leur place et leur rôle dans les politiques nationales et internationales d'aide au développement.

Le souhait de chacun d'entre nous est de voir les ONG françaises gagner en influence malgré l'émergence d'ONG et de fondations anglo-saxonnes dont les budgets sont bien supérieurs aux nôtres.

Le groupe des associations ne peut que soutenir les préoccupations visant à renforcer les ONG françaises qui le souhaitent, à peser davantage sur l'agenda international du développement. En ce sens, l'attention portée à la mise en réseau des associations de solidarité est absolument indispensable. L'influence internationale des ONG françaises nécessite aussi qu'elles soient rassurées sur leurs perspectives financières. Deux chantiers majeurs doivent être conclus : la généralisation de la programmation pluriannuelle des financements publics et la sécurisation de la fiscalité applicable aux dons. Notre groupe étant en parfait accord avec le projet d'avis sur ce point.

Pour conclure, il convient de souligner que sur ce champ de l'action gouvernementale comme sur d'autres, les associations doivent être mieux entendues dans une logique de co-construction des politiques publiques.

Le groupe des associations approuve les propositions émises, remercie le rapporteur pour son engagement et votera le projet d'avis.